

que dix-sept mois, pendant lesquels on vit éclore toutes les divisions et tous les maux qui ne tardèrent pas à désoler la France, dominée par deux partis également habiles à se faire un prétexte des querelles religieuses qui régnaient alors.

Les conséquences de ces querelles qui agitèrent si fatalement le XVI^e siècle, ne laissèrent pas de se faire sentir vives et douloureuses dans la Dombes. Dès la fin du règne de François I^{er}, il commençait déjà à y avoir un grand nombre de protestants à Lyon, où les nouvelles doctrines ne tardèrent pas à pénétrer, après avoir établi leur apostolat à Genève. Aussi, Lyon devint rapidement l'un des principaux foyers de la réforme. Qui ne connaît et souvent ne redit les excès horribles auxquels se livrèrent, dans cette ville, en 1562, les huguenots dont la fureur s'exerça jusque sur les monuments religieux qui portent encore aujourd'hui les traces de leurs barbares mutilations?

Toutefois, l'on put croire un instant les dissensions religieuses apaisées dans nos pays, par suite des transactions passées à Lyon, en 1563; mais ces dissensions existaient toujours au fond des cœurs, d'ailleurs entretenues par les phases diverses qu'elles suivaient en France, où insensiblement on

réclamèrent vivement contre ce prétendu octroi (Voir COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE. — NÉGOCIATIONS, LETTRES ET PIÈCES RELATIVES AU RÈGNE DE FRANÇOIS II, par Louis PARIS. 1841, p. 155).

Mais il n'en fallut pas moins payer la somme de dix mille livres réclamée, outre 450 livres de perception, sous la déduction de 3,360 livres que la Dombes avait prêtées au feu roi Henri II, l'année précédente.

La portion à la charge de la ville et mandement de Chalamont, dans cette somme, fut de 1613 livres tournois.

D'après le rapport du prix moyen du blé à cette époque, et sans tenir compte de la cherté accidentelle qui se manifesta, dix mille tournois, en ce temps, représentaient une somme d'environ 80 mille livres de la valeur de notre monnaie actuelle.

On vit alors une mauvaise récolte se succéder pendant plusieurs années de suite. « En 1556, dit M. Morin, HISTOIRE DE LYON, t. V, p. 75, le blé fut très-cher, la justice de Lyon envoya ouvrir les greniers de Trévoux et dans le pays de Dombes. — Au commencement de la cherté, le blé valait 26 sols le bichet, et fut porté jusqu'à 37 sols, et retomba ensuite à 15 sols. »